



par [Rédaction](#) | 19 janvier 2023 | [Achères](#), [Carrières-sous-Poissy](#), [Chanteloup-les-Vignes](#), [Communiqués](#), [Conflans-Sainte-Honorine](#), [Environnement](#)

@ Stéphanie de Fortis -stephaniedefortis.com

Le 13 et 15 janvier 2023, plusieurs associations se sont mobilisées contre le projet de 4 voies du département des Yvelines, dont l'association « Non au Pont d'Achères », à travers une réunion publique et une manifestation. Ces associations sont :ADIV Environnement, Bien Vivre à Vernouillet, C.O.P.R.A 184, Non au Pont d'Achères, Rives de Seine Nature Environnement, Sequana Collectif Citoyen et Triel

Environnement.

Ensemble, elles font le point de ce weekend de mobilisation par un communiqué du 18 janvier 2023.

Retours sur les événements de la semaine dernière

Réunion publique du 13 janvier 2023 à Achères

62 personnes se sont retrouvées à Achères vendredi soir pour une réunion d'information. La description du projet a suscité de nombreuses questions relatives à ses impacts, à son inscription dans les politiques d'aménagement du territoire et à son financement.

Manifestation du 15 janvier 2023 à Achères

Près de 200 personnes, dont plusieurs élus locaux (dont Mme Ghislaine Senée et Mme Dieynaba Diop, conseillères régionales d'Île-de-France d'opposition GroupeGauche), ont défilé à Achères dimanche pour dénoncer un « *projet inutile et couteux* », un « *projet d'une autre époque* », un projet qui aura d'importants impacts sur la qualité de l'air et de l'eau ou sur la biodiversité et qui se place en totale incohérence avec les politiques publiques de lutte contre le changement climatique et de développement des mobilités douces, selon les organisateurs et les associations.

Enquête publique environnementale, qui a été lancée depuis décembre 2022 et qui prend fin le 20 janvier 2023

Les associations de protection de l'environnement invitent tous les habitants de Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, à donner leur avis en répondant à l'enquête publique.

Les raisons de la mobilisation

Les associations rappellent également les raisons de la mobilisation, qui sont des coûts et des impacts « *excessifs et totalement disproportionnés* » par rapport au besoin, des enjeux globaux absolument pas considérés. Ce qui donne pour eux une équation très défavorable.

Extrait du communiqué :

Aucun besoin

Le projet a été pensé au départ pour potentiellement améliorer le réseau routier local. Or, l'étude menée par le département fait état d'une stabilité du trafic depuis plusieurs années, et qu'avec ce projet, le trafic routier dans notre secteur géographique (y compris la ville de Poissy notamment)

augmenterait de 40 000 véhicules par jour, comme l'explique Anthony Effroy, Président de Rives de Seine Nature Environnement : « *Les élus de ces communes voient en ce tronçon routier l'occasion de réduire le trafic sur leur territoire, mais ils font fausse route. Contrairement à ce qu'affirment le Département, ce pont n'améliorera pas la circulation, mais sera en réalité un aspirateur à voitures qui viendra saturer tout le réseau routier du secteur, car cela va créer un TRAFIC INDUIT, comme l'ont démontré de multiples organismes scientifiques, tels l'ADEME, le CEREMA et l'Autorité environnementale. Cela est prouvé, depuis de nombreuses années. C'est le « Paradoxe de Braess »* » On peut aussi constater que le développement du télétravail a globalement entraîné une diminution des bouchons aux heures de pointe dans le secteur.

En d'autres termes, le projet ne répond à aucun besoin et engendre même une augmentation du trafic dans la zone couvrant Conflans, Poissy et jusqu'à Chanteloup.

Cette totale absence de besoin est confortée par le changement qui s'opère aujourd'hui de compréhension des enjeux de mobilité, de développement des transports en commun (tramway de Saint Germain / Poissy) et des mobilités douces (passerelle à Poissy) et d'aménagement intelligent des territoires s'inscrivant dans les objectifs nationaux de baisse des pollutions et de lutte contre l'effet de serre.

Un projet inutile, qui ne tient pas compte des profonds changements en matière de transport et de mobilité, déjà observés et qui se poursuivront dans les prochaines années, comme le dit Denis Millet, président de l'association Non au Pont d'Achères : « *cette prise de conscience ne semble pas avoir opéré chez les élus du Conseil départemental, qui en poursuivant cette politique du « tout routier » montrent leur incapacité à appréhender les enjeux de notre société et les réels besoins de notre territoire.* »

Un coût exorbitant

Le projet a été chiffré en 2012 à 120 millions d'euros. Depuis, le coût des travaux a globalement augmenté, celui des matériaux a réellement flambé. On peut aujourd'hui logiquement estimer le coût du projet à 200 millions d'euros, alors même que les impôts des franciliens ont déjà fortement augmenté et que les financements de projets durables manquent aux collectivités.

Il semble impératif voire urgent d'orienter cet important budget vers des projets servant les objectifs ambitieux de la France en matière de protection

de la biodiversité (Stratégie Nationale Biodiversité 2030), d'amélioration de la qualité de l'air (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques pour la période 2022 — 2025) ou de lutte contre le changement climatique (Stratégie Nationale Bas Carbone).

→ Un projet couteux, dont le financement pourrait être dédié à des solutions d'aménagement durable du territoire

Des impacts majeurs

Les impacts du projet sur l'environnement sont multiples : ► Bruit, par l'augmentation du trafic routier ► Effet de serre, par l'augmentation du trafic routier, responsable de 29% des émissions de gaz à effet de serre source* ► Atteinte à la biodiversité, par l'artificialisation des sols, la pollution des milieux, la modification des habitats

- Pollution de l'air, par l'augmentation du trafic routier, responsable notamment de 54% des émissions d'oxydes d'azote*
- Pollution de l'eau : pollution diffuse issue des émissions du transport routier

- Obstacle au cours d'eau, par la construction des piles du pont et par les aménagements des berges modifiant l'acceptation des crues par la Seine, et mise en danger des personnes par la mise en place de murs anti-bruits qui feront obstacle à l'écoulement de l'eau en cas de crue
- Artificialisation des sols, par la construction de la route.

→ Un projet aux impacts environnementaux excessivement importants

Le contre-courant des enjeux actuels

Tous les textes législatifs et réglementaires, plans d'action, programmes d'orientation, portés tant à l'échelle française qu'europpéenne, n'ont qu'un objectif : lutter contre le changement climatique, les pollutions et la perte de la biodiversité par des aménagements intelligents, l'optimisation du réseau existant et le développement de solutions de mobilités douces et de transports alternatifs à la route. Le projet s'inscrit donc précisément à contre-courant de ces politiques publiques : il semble que le département des Yvelines n'ait aucune volonté de décliner les orientations du gouvernement à l'échelle local, alors même que les réponses aux engagements de la France et de l'Europe se trouvent dans les solutions mises en œuvre dans les territoires.

→ Un projet d'une autre époque qui ne tient aucunement compte des nouveaux enjeux de notre société et des réels besoins de notre territoire
Les Associations appellent tous les citoyens des communes d'Achères, Poissy, Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine et de Conflans Sainte Honorine à se mobiliser contre ce projet contraire aux besoins des habitants et du territoire, néfaste à la santé et à l'environnement, et participant au dérèglement climatique.

Post-scriptum

* : Citepa — rapport Secten 2022